



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Pôle des Carriers à NOZAY, sous la présidence de M. Jean-Louis THAUVIN.

Nombre de membres
en exercice : 28

- Présents : 23
- Voix : 26

COMITÉ SYNDICAL
Du 18 Mai 2026

Délibération n° D2026-16

Objet :

Election des Vice-Présidents

Présents :

Mme ARBRUN Tiphaine, M. BOMME Stanislas, M. BOURSIER Jean-Guy, M. BRUHAY Didier, Mme BURON Simone, M. EUZENAT Philippe, M. GATTEPAILLE Christophe, M. HARROUET Richard, M. JOUNY Philippe, Mme KOEBERLE REBIN Angéla, M. LEFEUVRE Sylvain, M. LEMASSON Guillaume, M. MARTIN Pascal, M. MEIGNEN Bertrand, M. MORIN Abel, M. PABOIS Chrystophe, M. POULIN Denis, Mme POULIQUEN-LARDY Lauriane, M. SAFFRE Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita, Mme SEILLER Sandrine, M. THAUVIN Jean-Louis, M. VAN BRACKEL Emmanuel.

Excusés : M. BRODU Henri, M. BROUSSARD Didier, Mme COUTELLER Hélène, M. DESWARTE Christophe, M. GADAIS Thierry, M. GAUTIER Jean-François, M. MOUSSU James, M. POITOU Thierry, Mme ROY Patricia, M. TAILLANDIER Yves.

Pouvoirs :

- M. THAILLANDIER Yves donne pouvoir à M. THAUVIN Jean-Louis,
- M. BROUSSARD Didier donne pouvoir à M. GATTEPAILLE Christophe,
- Mme ROY Patricia donne pouvoir à M. JOUNY Didier.

Secrétaire de séance : M. HARROUET Richard

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts du SMCNA,

Vu les délibérations des Communautés de communes portant désignation des représentants délégués au SMCNA,

Vu la délibération n°D2026-16 portant fixation du nombre de vice-Présidents au SMCNA,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-Présidents,

Considérant que M. le Président invite les candidats à la vice-Présidence du SMCNA à se faire connaître. Chaque candidat aura la possibilité de présenter ses attentes et motivations pour le poste pressenti.

Considérant que les vice-Présidents seront élus à bulletins secrets par le Comité Syndical, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Toute obligation de parité est de fait exclue.

Conformément au procès-verbal annexé, le délégué syndical suivant a candidaté à la fonction de 1^{er} vice-Président : Didier BRUHAY

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Nomenclature : 5.1.1

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20260519-D2026-16-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants: 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 25

Conformément au procès-verbal annexé, le délégué syndical suivant a candidaté à la fonction de 2e vice-Président : Philippe EUZENAT

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants) : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 25

Conformément au procès-verbal annexé, le délégué syndical suivant a candidaté à la fonction de 3e vice-Président : Christophe GATTEPAILLE

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 25

Conformément au procès-verbal annexé, la déléguée syndical suivant a candidaté à la fonction de 4e vice-Président : Tiphaine ARBRUN

Chaque délégué a régulièrement voté. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants: 26
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés pour le candidat : 26

Au vu de ses éléments, le Comité Syndical décide :

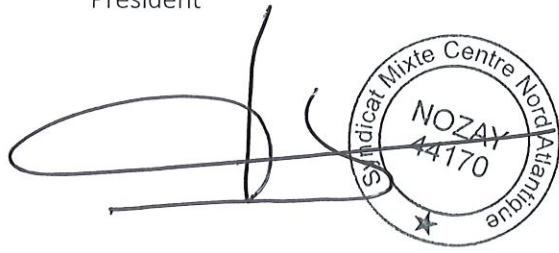
- De proclamer Didier BRUHAY élue 1^{er} vice-Président et le déclarer installé.
- De proclamer Philippe EUZENAT élu 2^e vice-Président et le déclarer installé.
- De proclamer Christophe GATTEPAILLE élu 3^e vice-Président et le déclarer installé.
- De proclamer Tiphaine ARBRUN élu 4^e vice-Présidente et la déclarer installée.

➤ D'autoriser M. le Président ou son représentant à accomplir tout acte

nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M^r Jean Louis Thauvin
Président

M^r Richard Harouet
Secrétaire de séance



A blue ink signature of M. Richard Harouet, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

La présente délibération sera susceptible de faire l'objet, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication, d'un recours en excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours administratif gracieux auprès des services.

Publiée le 20/05/2026
Transmise au contrôle de légalité préfectoral le 19/05/2026
Certifiée exécutoire le 20/05/2026

Accusé de réception en préfecture
044-254402522-20260519-D2026-16-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026